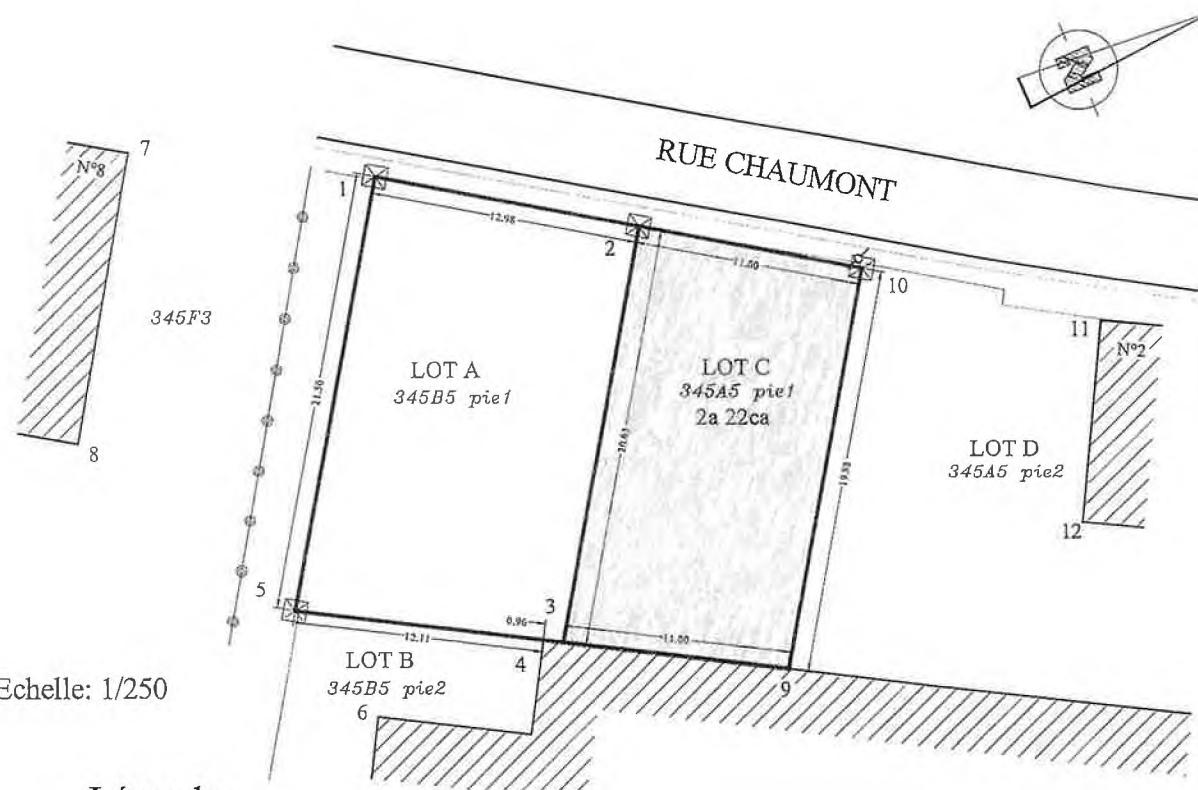


# Plan de division d'une parcelle cadastrée

JEMEPE-SUR-SAMBRE 8 DIV Ham-sur-Sambre Section A N° 345A5



Légende

<input checked="" type="checkbox"/> borne		Bâtiment
<input checked="" type="checkbox"/> poteau		Limite propriété
		Revêtement
		Voirie
		Fillet d'eau
		Clôture
		Fenêtre
		Faîte
		Gouttière

Façade 3-9

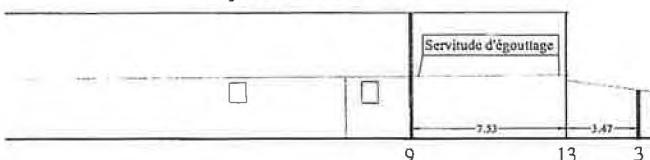


TABLEAU DES COORDONNÉES			
Pts	X	Y	Description
1	100,02	121,38	Borne existante
2	112,78	121,01	Borne existante
3	109,04	106,72	Angle propriété non matérialisé
4	108,09	100,83	Angle bâtiment
5	96,66	102,25	Nouvelle borne
6	100,07	97,12	Angle bâtiment
7	88,04	124,50	Angle bâtiment
8	85,55	110,42	Angle bâtiment
9	119,96	99,45	Angle propriété non matérialisé
10	127,59	118,99	Nouvelle borne
11	135,18	116,48	Angle bâtiment
12	134,27	106,60	Angle bâtiment

L'an deux mille dix-huit, le neuf mars,

Je soussigné Vincent MARCHAL (Matricule geo040363), Géomètre Expert, assermenté en cette qualité auprès du Tribunal de Première Instance séant à Namur, demeurant 39A rue Royal à 5080 Ermesinde.

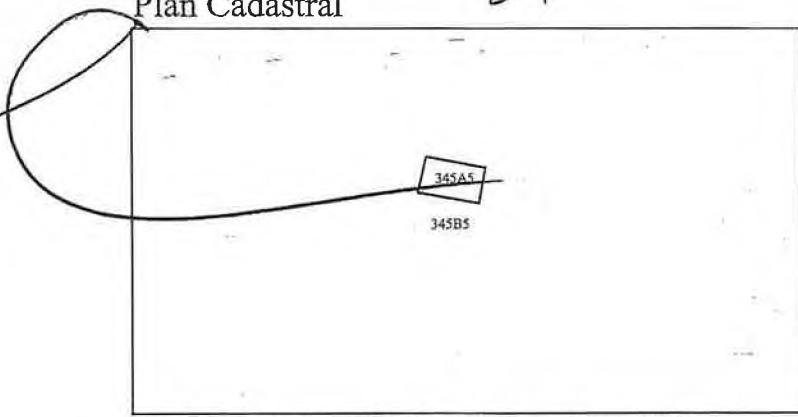
pour diviser sa parcelle cadastrée  
JEMEPE-SUR-SAMBRE 8 DIV Ham-sur-Sambre Section A n°345A5.

- Avoir relevé et mesuré le terrain.
- Avoir divisé la parcelle suivant la demande du propriétaire.
- Avoir défini le lot A, suivant mon plan de division en date du 19 octobre 2016.
- Avoir défini le lot C, de teinte orange au plan ci-joint, passant par les points 2-3-9-10, pour une contenance de 2a 22ca, partie 1 de la parcelle 345A5.
- Avoir défini une servitude d'égouttage pour la gouttière présente le long de la façade 9-13, grevant le lot A au profit du lot B, parcelle 345B5 pie2.

Signé en variété pour acte  
annexe à l'acte du 6 juillet 2018  
verso par M. Duchateau à Namur

Vincent MARCHAL  
Géomètre Expert

Plan Cadastral



© Les données cadastrales (01/01/2016) de ce document appartiennent exclusivement à l'Administration Générale de la Documentation patrimoniale.